



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°841) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BOUQUET, A
L'ASSOCIATION « COMPAGNIE VERT BITUME »**

**DÉCISION N° DM-23-028
EN DATE DU 18 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Vert Bitume » représentée par sa Présidente, Madame Charlotte BOUTEILLE, dont le siège est situé Maison des Associations – 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des répétitions, les 5 et 12 décembre 2022 de 9h00 à 16h30, le 6 décembre de 9h00 à 16h00, les 26, 27 et 28 décembre 2022 de 9h00 à 18h00, les 24 et 27 janvier de 9h00 à 22h30 et le 26 janvier 2023 de 12h30 à 17h30 dans la salle Bouquet ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Vert » représentée par sa Présidente, Madame Charlotte BOUTEILLE, dont le siège est situé Maison des Associations – 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions d'une compagnie professionnelle, les 5 et 12 décembre 2022 de 9h00 à 16h30, le 6 décembre de 9h00 à 16h00, les 26, 27 et 28 décembre 2022 de 9h00 à 18h00, les 24 et 27 janvier de 9h00 à 22h30 et le 26 janvier 2023 de 12h30 à 17h30 dans la salle Bouquet.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN